

En ouverture de séance, la CGT a fait la lecture d'une déclaration liminaire sur le projet de loi « Pacte II » soutenu par le gouvernement élu, portant sur la simplification de la vie des entreprises. Au-delà des régressions sociales toujours plus criantes, c'est bien une nouvelle attaque du droit du travail qui y est orchestrée (cf. Déclaration liminaire en PJ).

- Encore une fois, le directeur ne souhaite pas se prononcer sur une déclaration qu'il juge de politique nationale et pour laquelle il n'a aucune action, cependant il est le premier responsable du dialogue social local. De fait, cette loi s'imposera à lui tout autant qu'aux salariés.

La CGT alerte sur les annonces de sanctions possible lors d'un vol d'un PC, la **CGT** demande la mise en place de moyens efficaces nécessaires à leurs sécurisations.

- Les vols de PC sur Lyon et Grenoble sont en hausse (5 en 6mois) notamment dans les voitures, à midi ou le soir dans un parking, ce que la direction qualifie de « négligence ». Avec a la clé un avertissement pour l'agent puis, si récidive, une sanction plus sévère et assumée par la direction. L'enjeux pour EDF est de préserver et de sécuriser les données (capital de l'entreprise) qui se retrouve ainsi dans la nature. 2 poids 2 mesures nous revendiquons que la direction ai la même considération pour nos données personnelles notamment chez MUTIEG qui ont été volée lors d'une cyber-attaque.

Déroulé de l'ordre du jour :

1- Approbation de PV :

Approbation de 2 PV à l'**unanimité des membres présents**, nous vous rappelons que vous pouvez les consulter dès qu'ils ont été validés en instance.

2- Point immobilier tous sites :

Présentation pour information par Didier HUMEAU de la situation immobilière des sites de la DTG :

La direction rappelle les enjeux sur le sujet de l'immobilier, qui coute cher à l'entreprise et pour les années à venir se questionne sur le prix du marché du mégawatt et du cashflow possible avec prise en compte taux d'occupation pour le dimensionnement. La recherche d'économie semble le principal moteur, les agents devront s'adapter et se tasser !

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SONT DIRECTEMENT LIEES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE, DROLE DE CONCEPTION DE LA SECURITE DE LA PART DE LA DIRECTION.

- Site de Toulouse → **Pas d'évolution prévue à ce jour**
- Site de Brive → Fin de bail en 2027 : **Projet de déménagement courant 2027.**
Plusieurs options en cours d'étude dont un site en proximité (site de « Brune »)
La CGT a demandé les éléments écrits suite aux chiffres annoncés par la direction ainsi que la remontée des besoins vu direction. Ce point fera l'objet d'un prochain point a un CSE.
- Site de Lyon → DTG Fin de bail : 31 décembre 2025 : **Position DTG partagée avec la DIR Sud-Est serait de reconduire le bail.**
Négociation avec le bailleur à venir. Pas de ré-interrogation sur le taux d'occupation.
- Site de SMLV → **Réaménagement DTG :**
 - Travaux des vestiaires et casiers : en cours ;

- Salle de secourisme du site SMLV : travaux planifiés à la suite des travaux vestiaires et casiers (second semestre 2024)

La **CGT** prend note des problématiques en cours d'analyse par la direction, à savoir :

- Impact de l'augmentation des effectifs DTG sur le site (réflexion sur le partage de l'espace dans certains services)
- Gestion des places parking, (procédure d'enlèvement effective avec la police nationale)
- Contrôle d'accès uni-personnalité

La CGT rappelle que ces questions ont déjà été mises en exergue lors du déménagement de EUROPE à SMLV.

La CGT souhaite également aller plus loin sur le sujet et demande l'ouverture du PDME à 100% pour favoriser les transports en commun et ainsi inciter les salariés à ne plus utiliser leur véhicule personnel à l'instar de ce que souhaite instaurer la municipalité Lyonnaise en avril 2024 pour 3mois de gratuité du réseau TCL ou 12mois d'un abonnement Vélo'V.

➔ Remboursement DTG à hauteur de 70% et déjà au-delà du seuil de l'entreprise.

De plus, au vu de l'utilisation de plus en plus répandue des mobilités douces « électriques » type VAE ou trottinettes, et pour des aspects de sécurité à court terme, il est indispensable de prévoir des bornes de recharge dans un local dédié et adapté afin de se prémunir de nouvel incident lié à la surchauffe ou à l'explosion lors d'une recharge « sauvage » (départ de feu à SMLV).

➔ Pas de réponse de la direction.

La CGT rappelle que lors de l'emménagement, elle avait adressé un courrier à la Région pour obtenir une gare ferroviaire à proximité du site pour desservir les plus de 5000 salariés que rassemble la presqu'île. Nous étions, alors, bien seul...

➔ Pas de réponse de la direction.

3- Volet 4 du dossier Politique Sociale : Santé et Sécurité :

Le secrétaire du CSSCT fait lecture du CR CSSCT de la séance du 11 mars 2024 concernant la présentation pour avis qui est différé dispensé par nouveau préventeur David MORABITO du volet 4 du dossier Politique Sociale.

La **CGT** relève que :

- Le nombre de visite terrain réalisé en 2023 qui s'élève à 309VT (évolution de +34VT par rapport à 2022). La CGT s'interroge sur les évolutions de ces visites et un éventuel plan d'action qui en découlerai.
- ➔ En 2023 phase test de visites croisés qui peut expliquer l'augmentation du nombre de visite, constats tracés dans caméléon à analyser par MRO, compilé dans un tableau pour identification.
- Le nombre d'accidents de la route en service est en augmentation. Avec les nouvelles directives de diminution de transport aérien, avec augmentation de l'utilisation de la voiture, la CGT demande de définir l'accompagnement à mettre en place : formation/sensibilisation des salariés ?
- ➔ Priorité d'utilisation des transports en commun, direction en attente de proposition du CSE pour l'amélioration des conditions de déplacement.

Chef ! après le paiement de notre poche des tickets OUIGO c'est quoi la suite la bêtaillère ou la DS7 !!! ?



Il convient d'appliquer et faire appliquer la pers 285 avec le retour à l'accès de la 1ere classe = le gain sera maximal :

- Voyager dans de bonnes conditions = réunion apaisée et efficace.
- Voyager en première = travailler pendant le trajet :
 - gain de temps,
 - gain de fatigue pour l'agent
 - diminution des RPS et des TMS !
 - augmentation de la productivité pour l'entreprise !
- Tout le monde s'y retrouve !

La direction prend sa responsabilité en affichant les premiers éléments sur le plan d'action lié à la silice cristalline, sujet CMR remonté par la CGT et sur lequel elle a interrogé la direction sur la séance CSE précédente. Néanmoins les élus CGT constatent qu'aucune **fiche d'exposition** n'est déclarée en 2023, d'où la question de savoir le nombre réalisé en fonction de remettre en questionnement le processus. Nos emplois nous exposent à des risques notamment à des produits classés CMR s'est à la direction de déclarer correctement ces expositions.

PROCHAIN CSE LE 19/03/2024

